



AVIS DE COURSE **RCV 2021-2024**

Nom de l'épreuve :
CHAMPIONNAT OU SÉLECTIVE DE LIGUE WINDSURF GLISSE

Autorité Organisatrice : **Sports Nautiques Sablais**

Grade : **5A**

Lieu : **LES SABLES D'OLONNE, Base de Mer**

Date complète : **Dimanche 11 avril 2021**

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles de course à la voile ISAF 2021 – 2024, incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- 1.4. Le règlement du Championnat de Ligue des Pays de la Loire.

2. PUBLICITÉ

Application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), et des prescriptions de la Fédération Française de Voile.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte aux séries : Bic Techno 293D et 293P, IQ, windfoil et Raceboard.

4. DROITS À PAYER

Droits d'inscription : 10 €

5. PROGRAMME PROVISOIRE

Inscriptions :

le dimanche 11 avril 2021 de **8h30 à 9h45**

Heure du premier signal d'avertissement : le dimanche 11 avril 2020 à

10h15 pour les séries sans foil.

13h15 pour les séries avec foil.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

7. SITUATION DU PLAN D'EAU

Bases de mer des Sables d'Olonne.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

9. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des RCV s'applique pour les Windsurfs.

10. CLASSEMENT

La règle 90.3 et l'annexe B8 pour les Windsurf, des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

11. SÉCURITÉ

11.1. Pour les séries RSX et Raceboard, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

11.2. Pour la série Bic Techno 293, la règle RCV 40 ne s'applique pas. Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau. Ceci modifie la règle C.3.2. de la classe Techno 293.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, leur licence FFVoile valide compétition ou loisirs avec un certificat médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Les Sports Nautiques Sablais
02 51 21 63 00
sportsnautiquessablais@orange.fr

Merci à nos partenaires !

